



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 20/03/2025

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
En exercice	Délibération
11	11

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, RIGAL Régine, BOUTARY Victor, VIGUIE-BOU Audrey, MIEHE Jérémie, ALCOUFFE Maryse, ROUQUIER Paul, VIGUIE-BOU Corinne, GIRARD Christophe.

Absents :

Date de la Convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Mme Régine RIGAL a été nommée secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE DE 2026_018

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

–M. Jean-Louis BESSIERE, 11 voix (ONZE)



M. Jean-Louis BESSIERE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.

Acte dématérialisé,

Le Maire

Jean-Louis BESSIERE

Le Secrétaire de Séance

Madame Régine RIGAL

Acte rendu exécutoire par

- Publication le 20/03/2026

- Transmission au contrôle de légalité le 20/03/2026